



LE DISCOURS MASCULINISTE : L'APOLOGIE DE LA DOMINATION MASCULINE ET AUTRES IDEES REACTIONNAIRES

Par Anne Delépine

Identifier clairement le masculinisme permet de comprendre qu'il s'agit là d'un mouvement réactionnaire, composé d'activistes, une des formes les plus virulentes de l'antiféminisme. Le discours masculiniste critique les « excès » du féminisme et les « dérives » d'une société devenue égalitaire. Il est relayé dans différentes sphères influentes et récolte une certaine sympathie. Le décortiquer pour mettre à jour ses contradictions est salutaire.

Un colloque à propos des violences conjugales organisé par un service carolorégien d'aide aux victimes a suscité de nombreuses réactions négatives de la part d'organisations et de personnalités actives dans le domaine, dont le CVFE.

La polémique tourne autour de deux aspects. Le titre donné à cette journée : « *Regards croisés sur la violence conjugale...La rencontre de deux souffrances ?* »¹ est fortement critiqué, ainsi le que choix des organisateurs d'inviter un psychologue québécois connu pour son activisme au sein du mouvement masculiniste.

Les organisateurs ont choisi d'organiser ce colloque autour du 25 novembre, date proclamée par l'ONU "*Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*"², un mélange de styles qui amène beaucoup de confusion et qui n'aidera en rien, à notre avis, les femmes concernées.

Se rappeler le cadre officiel et consensuel dans lequel se déroule la lutte contre la violence domestique

¹<https://www.facebook.com/search/top/?q=service%20d%27aide%20aux%20victimes%20de%201%27asbl%20o rs-%20espace%20libre>

² <http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/>

Définir la violence conjugale, point de départ de l'action politique

En Belgique, comme en Europe, la violence conjugale est définie officiellement comme un phénomène genré, qui s'exerce massivement contre les femmes, une violence qui fait partie du continuum des violences sexistes – c'est-à-dire exercées contre les femmes parce qu'elles sont femmes- et qui contribue à maintenir la domination des hommes sur les femmes dans une forme de société patriarcale. Il s'agit d'une atteinte aux droits humains et les pouvoirs publics se sont mis à agir pour combattre ces violences et pour protéger les victimes.

La Convention d'Istanbul

Un des derniers instruments en date pour lutter contre les violences faites aux femmes est la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, autrement appelée « Convention d'Istanbul ». Ce traité, ouvert à la signature des Etats en mai 2011 et entré en vigueur en août 2014, crée un cadre juridique à un niveau paneuropéen pour protéger les femmes contre tous les types de violence, et notamment prévenir, réprimer et éliminer la violence domestique.

Ce cadre condamne toutes les formes de violence à l'égard des femmes et les diverses formes de violence domestique, en reconnaissant que l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les droits et dans les faits, est un élément clé de la prévention de la violence à l'égard des femmes, que celle-ci est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux, privant les femmes de leur pleine émancipation et les maintenant dans une position de subordination par rapport aux hommes. La Convention stipule que la violence fondée sur le genre affecte les femmes et les filles de manière disproportionnée par rapport aux hommes. Mais elle dit aussi que la violence domestique peut toucher les hommes et que les enfants sont des victimes de la violence au sein de la famille, y compris en tant que témoins. Elle demande de porter une attention particulière à la vulnérabilité des femmes migrantes.³ Son discours est clair et sa portée très large.

Le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales

Pour revenir à un niveau plus proche de nous, le « *Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales 2015-2019* »⁴ rédigé conjointement par les Gouvernements de la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région wallonne et la Cocof, s'appuie également sur une définition officielle de la violence domestique :

La violence domestique s'entend comme «tous les actes de violences physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile».

³ Cf. <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680084840>, consulté le 16-8-2017 ; En août 2017, ce traité était signé par 21 pays. 24 pays, dont la Belgique, l'avaient à la fois signé et ratifié.

⁴ «Synthèse du plan intrafrancophone », document pdf sur <http://socialsante.wallonie.be/?q=node/4362>

Le Plan débute par le constat que les violences à l'égard des femmes sont très nombreuses, que les victimes n'osent pas porter plainte ou demander de l'aide. Le Plan s'inscrit pleinement dans la Convention d'Istanbul citée plus haut et reprend ses postulats, soit que

« Les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence et à un risque plus élevé de violence fondée sur le genre que ne le sont les hommes et que la violence entre partenaires affecte les femmes de manière disproportionnée tout en soulignant que les hommes peuvent être aussi victimes de ce type de violence »⁵.

Le Plan considère que ce traité constitue une réelle avancée pour la protection des femmes victimes de violence et adhère à l'idée que les progrès de l'égalité entre hommes et femmes feront reculer la violence. Le Plan intra-francophone prévoit des mesures qui englobent plusieurs formes de violences envers les femmes : les violences entre partenaires et à l'égard des enfants, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les violences liées à l'honneur, les violences sexuelles, les violences sexistes.

Une approche psychologique qui oblitère les inégalités de genre

Le colloque de Charleroi s'inscrit en porte-à-faux par rapport à ces déclarations. D'autant plus vraisemblablement que le titre s'accompagne des considérations suivantes :

« Penser autrement la violence entre partenaires et sortir ainsi de la représentation stéréotypée de l'auteur et de la victime. Et si, derrière ce problème, il y avait surtout la rencontre de deux souffrances qui se font échos à travers des processus complexes ? Que se joue-il finalement dans cette relation teintée de violence ? »⁶

Ce questionnement ressemble bien à une banalisation de la violence conjugale et à la négation qu'il s'agit d'une violence de genre.

Qu'est-ce que le masculinisme ? En quoi son discours est-il contraire aux politiques publiques de lutte contre la violence entre partenaires ?

Le masculinisme est un mouvement réactionnaire

Pour comprendre en détail ce que signifie le mot « masculinisme », nous renvoyons à l'article de Francis Dupuis-Déri, « *Le masculinisme, une histoire politique du mot (en français et en anglais)* »⁷.

Cet article examine les différents usages de ce mot en français et en anglais, depuis le début du XX^{ème} siècle jusqu'à ces dernières années où ses acceptions

⁵ Idem, p.3

⁶ C'est nous qui soulignons.

⁷ Francis Dupuis-Déri, « Le masculinisme, une histoire politique du mot (en français et en anglais) », in *Recherches féministes* 222 (2009) 97-123, téléchargé sur erudit.org le 18-8-2017.

différent selon qu'il est employé par des hommes qui se réclament de cette mouvance, ou par ceux et celles qui cherchent à le définir de l'extérieur.

Nous adoptons ici la conception du masculinisme défini dans cet article comme un courant rétrograde qui souhaite voir restaurer un ordre social et familial bouleversé par *"les excès du féminisme"*. Ce mouvement est réactionnaire dans le sens où il idéalise une époque passée en vantant l'organisation hiérarchique qui y régnait, les repères clairs qu'elle proposait, basés sur le pouvoir masculin et l'autorité incontestée des chefs de famille. Aujourd'hui, ces repères auraient disparu en raison des changements de rapport de force entre les hommes et les femmes. Les *"excès"* ou *"dérives"* du féminisme inférioriseraient les hommes, ce qui expliquerait la *"souffrance des hommes modernes"*. Il n'existerait plus de contre-pouvoir pour limiter la *« toute-puissance des femmes »*, fondée sur leurs *« caractères naturels »*, c'est-à-dire la séduction et la fonction biologique de la maternité. Cette souffrance des hommes et la déréliction dans laquelle se trouve plongée la société moderne justifieraient le rétablissement de la domination masculine.

« Le masculinisme est avant tout une forme particulière d'antiféminisme »⁸.

« Le masculinisme est à la fois un discours et des pratiques qui nuisent à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes. »⁹

Le masculinisme excuse la violence à l'égard des femmes

Le mouvement masculiniste est encore mal identifié et peu connu chez nous. Au Québec, depuis le massacre de 14 étudiantes à l'École polytechnique de Montréal perpétré par Marc Lépine le 6 décembre 1989¹⁰, le masculinisme et l'antiféminisme ont été pris très au sérieux et font l'objet d'études universitaires qui cherchent à démasquer et à analyser ces mouvances réactionnaires, mouvances qui s'organisent pour influencer les mentalités et les politiques dans le but de contrecarrer les progrès de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Examinons de façon spécifique quelques arguments du discours masculiniste à propos des violences conjugales, d'après l'article que Louise Brossard, sociologue, consacre à ce sujet :

« Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine. »¹¹

Le discours masculiniste est pernicieux : c'est à coups de propos misogynes, de contradictions, de raccourcis trompeurs, de fausses affirmations, d'arguments pseudo-scientifiques, de clichés, qu'il justifie, banalise ou nie la violence conjugale.

⁸ Melissa Blais et Francis Dupuis-Déri, *Le mouvement masculiniste au Québec, l'antiféminisme démasqué*, Les éditions du remue-ménage, Montréal, 2008, p. 13

⁹ Idem, p. 29

¹⁰ Cf. Melissa Blais *« J'haïs les féministes ! »*. *Le 6 décembre 1989 et ses suites*, Les Editions du remue-ménage, Montréal, 2009.

¹¹ Melissa Blais et Francis Dupuis-Déri, *op.cit.*, p. 93 et sv.

Les masculinistes contestent que la violence domestique soit un instrument de la domination masculine, non pas parce que la hiérarchie entre les sexes n'existerait pas, mais parce que cette hiérarchie est tout-à-fait légitime. Ils affirment que les hommes sont construits biologiquement, historiquement, culturellement et socialement pour dominer le monde et régir le fonctionnement de la société. Ce rôle dominant du sexe masculin est « naturel ».

« Dallaire (2001, p. 211) s'oppose à cette analyse de deux façons. Il considère d'abord que les hommes entrent naturellement en relation selon un mode hiérarchique. S'ils veulent ordonner les choses, dit-il, c'est pour qu'elles fonctionnent bien et non pas pour dominer leur partenaire. »

L'argument biologique justifie un schéma conjugal de domination

Les masculinistes affirment que ce sont les hormones et le patrimoine génétique des hommes qui les amènent à réagir différemment face au stress. Lors d'un conflit conjugal, alors que les femmes cherchent à rétablir la communication, ils se retirent dans le silence. Houspillés par leur conjointe, leur nervosité se transforme en violence, soit contre les objets, soit contre leur partenaire.

« L'homme, dit-il, envoie des messages à sa partenaire avant de passer aux gestes violents. Ce n'est que lorsque ces signaux ne sont pas entendus qu'il "s'affirme" par la violence physique (p. 97). "Bardasser", fermer les portes et panneaux d'armoire avec force, voire frapper sa partenaire constituent des moyens par lesquels il exprime sa frustration (p. 109) ».

« Autrement dit, si les femmes n'obtempèrent pas aux avertissements de leurs conjoints, ces derniers sont justifiés de les violenter car ils "s'affirment" alors selon leur "nature". »¹²

Selon les masculinistes, la femme par son comportement inadapté étant « la source de sa colère »¹³, l'homme n'est plus coupable s'il ne sait plus se contrôler. La femme devient responsable des coups qu'elle reçoit. Ce qui alimente la thèse de la coresponsabilité de la violence.

L'idée qu'un acte violent est une perte de contrôle a été pourtant démystifiée :

« En fait, la violence des hommes n'a rien à voir avec une incapacité à se contrôler, mais plutôt avec une prise de contrôle. Si les hommes sont violents avec leur conjoint, c'est parce qu'il est encore permis de contrôler, dénigrer ou violenter sa partenaire sans être trop intimidé par les sanctions. »¹⁴

Dans le même temps, cette prise de contrôle, les masculinistes ne la nient pas puisqu'au contraire ils justifient la posture hiérarchique contrôlante, et même violente s'il le faut, des hommes dans le couple et dans la société.

¹² « Quand donc les hommes ont-ils renoncé à la parole ? » par Micheline Carrier, 20 avril 2005, article disponible sur le site <http://sisyphe.org/spip.php?article1743>, consulté le 18-8-2017. Cet article réagit à l'organisation du colloque « Paroles d'hommes » à Montréal en 2005, présidé par Yvon Dallaire, et soutenu dans un premier temps par bon nombre de personnalités et d'institutions.

¹³ Louise Brossard, « le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine », in Melissa Blais et Francis Dupuis-Déri, *op.cit.*, 2008, p.99

¹⁴ Louise Brossard, idem

Des contradictions et des contre-vérités

Les femmes détiennent le vrai pouvoir, les hommes violents sont des victimes et les tribunaux tranchent toujours en faveur des femmes, affirment les masculinistes.

« *Dallaire (2001, p. 58) va encore plus loin dans sa critique de la notion de patriarcat en soutenant que "les hommes ont peut-être le pouvoir social, politique, juridique et économique, mais que le vrai pouvoir, le pouvoir occulte, est entre les mains des femmes" ». De tels propos font penser à la psychologie populaire d'une autre époque. »¹⁵*

Ils mettent aussi en avant que les femmes sont tout-à-fait capables de violence envers les hommes¹⁶. Si nous ne contestons pas le fait que les femmes puissent agir de manière violente, observons cependant que celle-ci n'est pas de même fréquence ni de même ampleur que celle des hommes et que le traitement que la société réserve à la violence agie par les femmes n'est pas le même que celui qu'elle réserve à celle des hommes.¹⁷

Les masculinistes affirment que les hommes violents sont des hommes qui souffrent et donc méritent la compassion. Notamment, ils souffrent parce que dans leur enfance, ils ont été privés de père, trop de mères demandant le divorce. Encore une fois, c'est la faute des femmes.

Ils contestent les politiques publiques et le traitement juridique des accusations de violence conjugale : certains parlent de « *délire institutionnel* »¹⁸. Des jugements partisans seraient trop souvent émis en faveur des femmes dans les tribunaux, pour des faits qu'ils jugent mineurs (tels que les menaces de mort et les attouchements, tout de même!). Cependant, selon Louise Brossard, les statistiques judiciaires contredisent de tels propos. Très peu d'auteurs de violences conjugales reçoivent une sanction pénale¹⁹.

D'après eux, le recours au système judiciaire devient un instrument de pouvoir aux mains des femmes dans des conflits conjugaux qu'il faut considérer comme symétriques. Ils dénoncent également les fausses accusations d'abus et de violences, qu'ils estiment fréquentes. Enfin, ils défendent l'idée que la violence masculine a presque disparu, et que les faits de violence conjugale sont des événements isolés perpétrés par des hommes 'désaxés', ces événements correspondant plutôt à des 'faits divers' qu'à un problème de société.²⁰ Or, au Québec, 85% des victimes de violences conjugales sont des femmes.²¹ En Belgique, plus d'1 femmes sur 3 (36%) ont subi des violences physiques et/ou

¹⁵ Micheline Carrier, idem

¹⁶ Idem

¹⁷ Cf. l'ouvrage consacré à ce sujet : *Penser la violence des femmes*, sous la direction de Coline Cardi et Geneviève Pruvost, Editions La Découverte, Paris, 2012

¹⁸ Georges Dupuy, *Coupable d'être un homme : Violence conjugale et délire institutionnel*, Montréal, VLB Editeur, 2000, p. 122-123, cité par Louise Brossard, *op.cit.*, p. 103

¹⁹ Louise Brossard, *op.cit.*, p. 99 et 104

²⁰ Louise Brossard, *op.cit.*, p. 108

²¹ Louise Brossard, *op.cit.*, p. 102

sexuelles depuis l'âge de 15 ans. 1 femme sur 4 (24%) a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire ou ex-partenaire.²²

Le discours sur la symétrie de la violence conjugale

Affirmer que la violence conjugale est majoritairement symétrique revient à nier la perspective de genre.

*« L'un des arguments utilisés par des masculinistes concernant les violences faites aux femmes consiste à dire que les hommes sont également victimes de violences perpétrées par les femmes. Cette thèse de la symétrie de la violence permet 1) de banaliser, voire de nier les violences faites aux femmes ; 2) de dénigrer le travail des femmes œuvrant contre la violence faite aux femmes ; 3) de présenter les hommes comme des victimes de la violence des femmes ; 4) de légitimer leurs demandes de ressources financières pour aider les hommes (et du même souffle de critiquer ce qu'ils prétendent être l'excès de ressources dont disposeraient les femmes engagées dans la lutte contre la violence masculine) ; et finalement 5) de nier l'existence du système hétéropatriarcal, un système hiérarchique qui accorde des privilèges aux hommes et opprime les femmes ».*²³

Les masculinistes s'appuient sur des statistiques pour affirmer que la violence conjugale est symétrique. Or, explique Louise Brossard, il s'agit de statistiques tirées d'enquêtes générales, qui ne mesurent pas la violence conjugale, c'est-à-dire des actes violents graves et fréquents, assortis d'attitudes de contrôle, mais tous les actes d'agression dans la famille, allant des gestes « mineurs » aux gestes les plus graves²⁴. De façon incohérente, les mêmes masculinistes « accusent par ailleurs les féministes de gonfler le phénomène de la violence en considérant les pécadilles. »²⁵ L'idée principale est donc de considérer la violence conjugale comme un phénomène complètement symétrique et de renier un angle d'approche sociétal qui permet de la relier au continuum des violences sexistes.

Le masculinisme est-il dangereux ?

La portée du discours masculiniste

Faut-il considérer que le discours masculiniste a un impact négligeable ? Sûrement pas, selon Francis Dupuis-Déri et Mélissa Blais²⁶. Ce mouvement a des antennes un peu partout. Il s'associe aux forces réactionnaires, pour prendre les femmes et en particulier le féminisme comme bouc émissaire lors de bouleversements sociaux et politiques qui les perturbent.

A notre époque, le masculinisme est identifié et il se nomme lui-même comme un mouvement (hésitant parfois à s'appeler 'hominisme'²⁷), mais le discours

²² « Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), 2014.

²³ Louise Brossard, *op.cit.*, p. 94

²⁴ Louise Brossard, *op. cit.* p. 104 et 105

²⁵ Louise Brossard, *op.cit.*, p. 104

²⁶ Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, *op.cit.*, p.11 et sv.

²⁷ Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, *op.cit.*, p.13

masculiniste en tant que tel a existé à d'autres époques du passé, constituant un discours contre-révolutionnaire quand le progrès social menaçait les privilèges des hommes. On a vu que la révolution elle-même a déjà pu changer les rapports de classes sans changer les rapports de sexe.²⁸

*« En ce sens, le masculinisme pourrait être considéré comme un « contre-mouvement », pour reprendre une notion propre au champ d'étude des mouvements sociaux en sociologie et en science politique. Cette notion de « contre-mouvement » renvoie à l'idée de « contre-révolution » : chaque fois qu'il y a un vaste mouvement d'émancipation, les anciens maîtres se mobilisent pour contre-attaquer ».*²⁹

*« L'antiféminisme, comme le racisme, entre donc en résonance avec d'autres dynamiques socio-économiques et politiques qui exacerbent sa virulence. »*³⁰

Ce contre-mouvement a un réel pouvoir d'influence. Les masculinistes sont des activistes : ils ont des professions en vue, sont nantis de titres et de diplômes ; ils s'organisent en réseau, obtiennent la caution des pouvoirs publics, font pression, occupent de l'espace dans les médias, les universités, les réseaux de santé, établissent des contacts politiques, réunissent des congrès internationaux... Bref, leur discours capable d'influencer les acteurs à différents niveaux de la lutte contre les violences conjugales.

*« Il semble aussi bénéficier d'un capital de sympathie au sein de la population en général et des hommes en particulier. Ce n'est pas là le signe d'un phénomène marginal »*³¹

Un discours qui persuade aussi chez nous

Ici, on en parle peu. Pourtant, ce mouvement est bien présent et actif. Yvon Dallaire, l'invité du colloque de Charleroi, a des liens personnels avec la Belgique. Il y vient régulièrement donner des formations avec le sexologue Iv Psalti. En ce qui concerne la sympathie qui est manifestée à ce mouvement dans les médias, rappelons par exemple le dossier diffusé sur France 2 en mars 2017 par David Pujadas dans l'édition de 20h : un reportage de cinq minutes sur un camp viriliste. *« Faut-il réaffirmer la masculinité, alors que le patriarcat s'est éteint il y a 60 ans (sic !) et que beaucoup d'hommes seraient en proie à un doute existentiel ? »* expose en préambule le présentateur vedette.³² Mentionnons également l'espace médiatique occupé par Eric Zemmour, auteur d'un livre intitulé « Le premier sexe », plusieurs fois condamné en justice pour ses propos sur l'immigration, les femmes et les homosexuels.³³

A propos du colloque de Charleroi, la Dernière Heure³⁴ rédige un article ambigu : la polémique est dénoncée, mais sans que les contradictions du discours masculiniste soit pointées. Au contraire, une large place, avec une grande photo, est offerte à Yvon Dallaire, à son point de vue et à son sentiment d'être haï par

²⁸ *Idem*, p. 16

²⁹ *Idem*, p.16

³⁰ *Idem*, p. 18

³¹ *Idem*, p. 29

³² Cf. <http://www.slate.fr/story/142400/message-sexiste-france-2>, consulté le 23-8-2017

³³ https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ric_Zemmour, consulté le 23-8-2017

³⁴ <http://www.dhnet.be/regions/charleroi-centre/charleroi-un-invite-polemique-declenche-un-tolle-chez-les-feministes-598df715cd70d65d2552bacd#.WZFNtfgStlg.facebook>

les féministes. « *Au Québec, je suis l'homme à abattre* », affirme-t-il. En contrepoint seulement, arrive la réaction de Perrine Pigeon, directrice de la Maison plurielle à Charleroi, qui craint l'influence négative de ce discours sur le travail de prévention que son asbl réalise au quotidien dans la région. Cette façon de mettre en parallèle en les opposant le féminisme et le masculinisme (qui est en réalité une forme d'antiféminisme) donne au discours masculiniste une importance déplacée.

« *Qu'on donne la parole à la personne incriminée, pourquoi pas, mais alors il faut l'interroger sur ses positions, notamment les phrases citées, et pas le laisser complaisamment se plaindre et se présenter en homme de dialogue, lui qui veut « libérer les hommes du joug des femmes ».* Et à force de cibler Dallaire, même s'il le mérite bien, ne pas oublier que plein d'autres choses ne vont pas dans ce colloque : depuis le titre «*la rencontre de deux souffrances*» jusqu'au choix général des invités, très largement masculins, les femmes étant reléguées à une "table ronde"», réagit Irène Kaufer en découvrant cet article de la DH.

Dénoncer le masculinisme est nécessaire

Facebook a été le principal vecteur de l'indignation manifestée à l'annonce de ce colloque.

« *Consternée, une psychologue réagit vivement sur la page Facebook de l'événement : « On n'invite pas de masculinistes à parler de violences conjugales, point. Qu'ils aient le droit de penser ce qu'ils veulent certes, mais leur offrir une tribune et les légitimer comme experts a des conséquences beaucoup trop lourdes et dramatiques pour que ça ne soit pas dénoncé ».* »³⁵

Le magazine féministe Axelle³⁶ a été le premier à rédiger un article critique de l'événement, bientôt relayé par le quotidien « Le Soir », où la journaliste Elodie Blogie lui fait écho et dénonce le masculinisme en resituant la problématique des violences conjugales dans son contexte social. Elle interroge l'asbl Praxis, qui fait partie des invités mais a découvert a posteriori et dénonce la présence d'Yvon Dallaire³⁷. Ces deux articles mettent en avant l'incompatibilité entre le discours masculiniste et la prévention de la violence conjugale. Tous deux citent le discours masculiniste dans ce qu'il a de plus choquant et lui opposent les chiffres qui dénombrent les femmes victimes de violences conjugales.

Dans Axelle, Irène Kaufer conclut ainsi son article :

³⁵ Irène Kaufer, « Indignation autour d'un colloque à Charleroi sur les violences conjugales », *Axellemag*, juillet-août 2017, <http://www.axellemag.be/indignation-autour-dun-colloque-a-charleroi-violences-conjugales/> consulté le 25/8/2017

³⁶ Idem

³⁷ Chaque année, l'ASBL Praxis reçoit de la Justice 97 % d'auteurs masculins et 3 % de femmes violentes. « *Yvon Dallaire fait comme s'il ignorait une réalité. Dans les violences conjugales, l'homme cherche à rétablir une domination dans l'espace privé. Si les violences conjugales ne baissent presque pas depuis des années alors que les inégalités dans l'espace public ont diminué au fil du temps, c'est bien que le foyer reste un de derniers territoires de la domination.* » <http://plus.lesoir.be/108844/article/2017-08-11/yvon-dallaire-le-male-venu-qui-indigne-le-monde-feministe>

« Contacté·es, les organisateurs/trices du colloque répondent que « la possibilité de discuter et de confronter autour de ce sujet est une façon de se dépasser et de grandir. Cela permet de sortir de la vision dichotomique de la violence conjugale ». (...) La prochaine fois, pour parler de racisme, il faudra songer à inviter l'un·e ou l'autre représentant·e de l'extrême droite. Histoire de sortir de la « vision dichotomique » d'une société démocratique... ». ³⁸ »

Réagir de façon publique à cet événement nous semble donc tout-à-fait justifié. Il nous paraît nécessaire d'éclairer en permanence le discours masculiniste car il s'avance masqué.

« Leurs discours constituent un plaidoyer visant à préserver leurs privilèges et faire croire à la fin de l'hétéropatriarcat. Il importe de combattre et de rejeter ces discours fallacieux qui constituent une menace aux fragiles acquis des femmes. ³⁹»

Le discours masculiniste

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

³⁸ Irène Kaufer, *op.cit.*

³⁹ Louise Brossard, *op.cit.*, p. 110